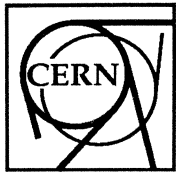


Bulletin ASSOCIATION du PERSONNEL STAFF ASSOCIATION



Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

Siège: Genève, Suisse
Seat: Geneva, Switzerland

STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

Tel. 2819/4224

La réunion du Conseil du personnel du 13 novembre 1990

Négociations - les suites

Le Conseil du personnel a entendu un compte rendu de la réunion qui s'est tenue à la demande de l'Association avec le personnel de la Division MT sur les actions en cours afin d'apporter un soutien et écouter les problèmes éventuels posés par l'application des décisions. Cette réunion était la quatrième du genre dans les divisions; d'autres étaient prévues (AT/ST/PE/FI/AS/DG-AG-AC, ECP + PPE et CN), de sorte que des rencontres avec toutes les divisions auront eu lieu avant la fin de novembre.

Une lettre expliquant la position du personnel a été rédigée et adressée à tous les membres de l'ACCU (le Comité consultatif des utilisateurs du CERN) afin qu'ils la diffusent dans leurs pays respectifs. Des copies en seront également placées dans le "Bureau des utilisateurs", adressées à tous les porte-parole des expériences en cours au CERN, aux délégués des Etats membres au Comité des finances et au Conseil du CERN, ainsi qu'en général à tous les personnels et tous les utilisateurs se trouvant au CERN.

Il a été confirmé que la réunion du Comité des finances de novembre n'aura pas lieu; elle sera remplacée par une séance supplémentaire l'après-midi à la réunion de décembre. Les actions prévues pour novembre seront reportées en décembre.

Assurance maladie

Le Conseil du personnel a entendu un résumé du rapport du "Groupe de travail sur l'assurance maladie au CERN" de la Direction. Le rapport prévoyait: des méthodes permettant à AUSTRIA de mieux contenir l'escalade des coûts médicaux et hospitaliers; se joindre à d'autres organisations à Genève pour négocier de meilleurs tarifs avec les docteurs et les hôpitaux; inciter le personnel à utiliser les installations médicales avec discernement (car le personnel paie de sa poche environ 50% de ces coûts), ou à se faire soigner et à acheter les médicaments en France où ils sont moins chers; utiliser AUSTRIA comme une assurance complémentaire quand cela est possible (si les bénéficiaires qui travaillent sont assurés ailleurs ou ont des droits dans leur système national) et étudier la possibilité de soins préventifs pour les membres du personnel du CERN et leur famille.

Le groupe a proposé d'effectuer une étude sérieuse du problème de l'augmentation du nombre de pensionnés que le CERN est tenu d'assurer médicalement mais sans contribuer aux coûts dans la même proportion que pour le personnel en activité, problème aggravé par la diminution prévue de l'effectif en activité.

Etant donné que les études et les actions ci-dessus n'auront d'effets visibles qu'à long terme, le Groupe de travail a recommandé le maintien du système actuel avec AUSTRIA pendant cinq ans comme prévu lors de la réunion du Comité de concertation permanent (CCP) du 7 novembre 1989.

Enfin il a été rappelé que les primes d'assurance maladie seraient inévitablement relevées en 1991; selon les estimations d'AUSTRIA elles seraient portées pour le personnel d'environ 2,6% du traitement de base à 3% du traitement de base, la part de l'Organisation augmentant dans la même proportion. On sait que la Direction prépare actuellement un document pour demander ces augmentations au Comité des finances.

Le Conseil du personnel a recommandé que le rapport du groupe de travail de la Direction soit transmis au comité permanent pour l'assurance maladie de l'Association du personnel afin de l'aider à élaborer une politique de l'Association en matière d'assurance maladie.

Contrats de durée indéterminée

Après avoir entendu le compte rendu de la réunion avec les personnes auxquelles un contrat de durée indéterminée a été refusé cette année, le Conseil du personnel a exprimé son soutien total à toute action de l'Association du personnel en faveur de ces personnes. Il a noté que les personnes ne semblent pas avoir été traitées de la même façon dans toutes les divisions et il a de nouveau regretté l'arbitraire constaté au CERN sur les questions concernant le personnel et le dédain manifeste de la Direction pour une application transparente du règlement.

Départs anticipés

Le Conseil du personnel a été informé que la Direction examinait les demandes des membres du personnel qui s'étaient vu refuser un départ anticipé dans le cadre du système de 1988 de quitter le CERN avec une certaine "gratification" laissée à la discrétion du Directeur général.

Il a déploré la différence de traitement évidente entre les hauts et les bas grades et il a chargé le Comité exécutif de faire part de ce grief au Directeur général et de lui demander d'user de ses pouvoirs discrétionnaires pour que les bas grades soient traités comme les grades plus élevés.

Il a en outre exprimé son mécontentement devant le fait que tous les membres du personnel anciennement refusés pourraient ne pas être traités d'égale manière ou même ne pas connaître cette nouvelle possibilité, étant donné que la Direction n'a pas publié d'informations claires et qu'il n'existe aucun accord explicite pour garantir la transparence.

Le Conseil du personnel a de plus été informé que les négociateurs de l'Association n'avaient eu qu'une seule réunion avec la Direction (fin août) sur ce sujet, après quoi la Direction avait refusé d'autres réunions. Cependant au cours de cette réunion l'Association du personnel avait émis de sérieuses réserves concernant la compensation due à la Caisse de pensions au titre de ces départs anticipés. Le Conseil du personnel a fermement souscrit à cette réserve vu le risque de nuire à l'équilibre de la Caisse de Pensions.

* * *

Pour information / For Information

Journal "Le Proton en Liberté":

Danièle LAJUST et Claude OBERTO ont démissionné du Comité de rédaction du Journal "Le Proton en Liberté" pour des raisons de désaccord profond sur les objectifs du journal et le fonctionnement du comité. Leur lettre de démission sera publiée dans le prochain numéro du Journal.

Danièle LAJUST and Claude OBERTO have resigned from the editorial committee for reasons of dissension over the objectives of the journal and the working methods of the committee. Their letter of resignation will be published in the next number of the Journal.

FETE DE NOEL DES ENFANTS

La séance récréative à l'occasion de NOEL aura lieu cette année le :

SAMEDI 15 DECEMBRE 1990, à 14h15
Amphithéâtre du Bâtiment Principal

L'Association du Personnel en collaboration avec l'Administration a le plaisir d'y inviter les enfants du Personnel du CERN, nés durant les années 1983-1984-1985.

Les parents des enfants concernés recevront prochainement une invitation à cet effet.

Nous demandons aux personnes désireuses d'aider au déroulement de cette manifestation de bien vouloir se faire connaître auprès du Secrétariat de l'Association du Personnel - Tél. 2819.

CHILDREN'S CHRISTMAS PARTY

The Christmas party will take place this year on :

SATURDAY 15 DECEMBER 1990, 2.15 p.m.
Main Auditorium

The Staff Association with the cooperation of the Administration, is pleased to invite all children of CERN staff born 1983-1984-1985.

The parents of the children concerned, will shortly receive an invitation.

We would ask anyone interested in helping to make this affair a success to contact Staff Association - Tel. 2819.

CLUBS

SKI

Cours de ski alpin : Avant le début de la saison, nous voudrions vous faire part de quelques informations.

Les cours du dimanche seront désormais analogues au cours du samedi, c'est-à-dire qu'ils se dérouleront dans 5 stations différentes, que le transport en bus est obligatoire et que les cours donnés par les moniteurs seront de même niveau le samedi que le dimanche.

Les 5 cours se dérouleront dans 5 stations différentes et parmi les dates suivantes :

19/20 janvier	09/10 mars
26/27 janvier	16/17 mars
02/03 février	23/24 mars
09/10 février	

Le transport en bus est obligatoire.

Inscriptions et renseignements à la permanence le **jeudi** - restaurant No.2 (mezzanine) de 17h.30 à 18h.30.

MUSICLUB

JEUDI 29 NOVEMBRE 1990, à 20h.00
Amphithéâtre du Bâtiment Principal

- **TU-SHI CHIA**, haute-contre
- **HUGH SANDILANDS**, luth
théorbe
guitare espagnole

au programme :

- oeuvres de : **CACCINI**
DOWLAND

L'Association **CONCERTINO** Hommage à **DINU LIPATTI**, en collaboration avec le **MUSICLUB** du CERN

DIMANCHE 2 DECEMBRE 1990
Amphithéâtre du Bâtiment Principal

Journée commémorative

DINU LIPATTI

40 ans après

11h.00 Conférence par le Professeur Musicologue

GRIGORE BARGAUANU de Paris
- Amphithéâtre du CERN

14h.00 Rencontre sur la tombe de **DINU LIPATTI**
- au cimetière de Chêne-Bourg

17h.00 Récital de piano Bach - Lipatti - Chopin
par **MARCO VINCENZI** (Italie)
- Amphithéâtre du CERN

Entrée libre